

Sortir de l'hypocrisie française, apprendre à gérer les drogues en réduisant les risques

Depuis un an, la question des drogues est réapparue sur le devant de la scène publique et politique en France. D'un côté, la police a accru ses interventions sur certaines cités sensibles, en particulier dans la banlieue parisienne, au cours des premiers mois de l'année 2010. En témoignent le démantèlement de réseaux à Bondy, la découverte d'armes à Stains, plusieurs saisies importantes de cannabis (7 tonnes à Gonesse en janvier, 3,2 tonnes à Dreux en février, 420 kg de cannabis sur l'autoroute A6, etc.), sans parler de « l'affaire » de Tremblay-en-France en avril. On s'en souvient, les enquêteurs ont découvert un million d'euros, des armes et des stupéfiants, alors que, quasi simultanément, des millions de téléspectateurs découvraient le reportage réalisé par une équipe de TF1 dans une cité de cette commune de Seine-Saint-Denis. Le gouvernement tente de reprendre la main sur la sécurité. Pendant ce temps là, de nombreux maires de communes de banlieue n'hésitent plus à parler de « ghettoïsation » et de « poudrière » pour caractériser la situation sociale. Ils attendent de la part de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités et qu'il relance effectivement la politique de la ville tombée en désuétude.

On pourrait ajouter que c'est aussi la consommation de drogues « licites » qui fait débat, essentiellement il est vrai à propos des « jeunes », à travers les « apéros géants » organisés sur les réseaux sociaux. On se rappellera que, après la commission sénatoriale qui, en 2004, a publié un volumineux rapport, *Drogue l'autre cancer*, l'alcool et le tabac ont été retirés du dispositif de lutte contre les toxicomanies qui y avaient été introduits par la MILDT entre 1999 et 2002. Faut-il interdire ces rassemblements ? La question donne lieu à des réponses contrastées selon les acteurs, l'alcool restant un tabou en France pour des raisons culturelles, mais aussi économiques, liés au pouvoir des lobbys alcooliers.

Mais d'un autre côté, divers indices attestent des frémissements du débat sur les drogues : prises de position d'hommes politiques sur la dépénalisation, notamment de Daniel Vaillant (ancien ministre de l'Intérieur et député PS du 18^{ème} arrondissement à Paris), rejoint par Stéphane Gatignon (maire Europe Ecologie de Sevran), création d'une commission *ad hoc* au PS, initiatives d'un collectif d'associations (Asud, Anitea, Act Up – Paris, Gaïa Paris, Safe, Sos Hépatites Paris, salledeconsoommation.fr) afin d'ouvrir des salles de consommation à moindre risques (SCMR) pour les usagers d'héroïne, de cocaïne et de crack. Cette demande a été prise en compte par le Conseil de Paris, qui a décidé de lancer une étude afin d'envisager les enjeux et la faisabilité des SCMR. Un séminaire a été organisé par l'association Elus,

santé publique et territoires (ESPT), présidé par Laurent El Ghozi, afin de lui faire des propositions en septembre 2010. La ministre de la Santé a annoncé qu'elle appuierait sa décision sur les résultats de l'expertise collective de l'INSERM consacrée à la réduction des risques qui devrait être rendue publique le 24 juin 2010.

Mais c'est surtout de l'étranger qu'est venu un appel d'air. L'Etat de Californie a lancé depuis le début de l'année 2009 un vaste débat sur la légalisation de la marijuana, repris par de nombreux Etats par voie de presse. L'argument central : légaliser, ce serait taxer à la source les produits consommés, ce qui constituerait une masse financière non négligeable pour renflouer les caisses d'Etats au bord de la banqueroute, en plus des transferts financiers de la répression de l'usage simple vers celle des organisations criminelles concentrées désormais au Mexique. Ainsi on estime que 47 % des interpellations pour toutes les drogues sont en relation avec l'usage de la marijuana et que 150 milliards de dollars sont dépensés par an dans l'action de la police et de la justice, dont 68 milliards dans les sentences postpénales, un tiers des personnes étant condamnées pour des crimes non violents liés aux drogues. Par ailleurs, si de nombreuses ONG militent pour un changement de la politique antidrogues, une réunion de la Commission des stupéfiants de l'ONU à Vienne, en 2009, a fait un bilan en demi-teinte des actions menées au cours de la dernière décennie. Reconnaisant l'échec d'une stratégie purement répressive, elle a décidé de réorienter la lutte contre les drogues vers le traitement et la réinsertion des usagers de drogues¹. Au fond, rien ne change et tout change ! Il semble aller de soi que le modèle prohibitionniste reste dominant et lie les Etats membres aux conventions internationales. Mais les failles de ce modèle, son coût au regard de ses bénéfices, sont de plus en plus discutés.

La police du cannabis en France : un chaos politiquement entretenu

Revenons à la France. La répression de l'usage et du trafic de drogues constitue une stratégie de gestion de l'ordre public dans les cités. Mais si le gouvernement communique beaucoup sur la lutte contre les trafics, en réalité il diminue les effectifs policiers et se garde bien de s'attaquer aux filières venant du Maroc – pour des raisons entre autres diplomatiques et géopolitiques – et de Hollande – pour des raisons politiques. Le travail policier se concentre beaucoup plus sur les consommateurs que les trafiquants. C'est une *police du cannabis* à laquelle on a affaire depuis la fin des années 1990. Au plan pénal, entre 2002 et 2009, le nombre de condamnations pour usage est passé de 13 649 à 31 108 ; tandis que, sur la même période, le nombre de condamnations pour trafic a baissé de 2 241 à 1 506. *Le décalage entre le discours et les actes est clair.*

¹ Voir le numéro de *Courrier international*, « Drogues. Et si on renonçait à la prohibition ? » n° 965, du 30 avril au 6 mai 2009.

Formatées pour la presse et à destination des franges dures de l'électorat, on peut s'interroger sur l'efficacité de ses opérations « coups de poing ». Quels en sont les effets sur le terrain ? Ce durcissement de la pression policière s'inscrit dans un contexte tendu dans les cités. Ainsi, en mars, de nouveaux incidents ont frappé la cité des Beaudottes à Sevran. Un règlement de compte a fait trois blessés, dont un très grave, sur fond de trafic de drogues. Le 24 mai dernier, un jeune homme de 28 ans est décédé après avoir reçu une balle en plein cœur au pied de l'immeuble Balzac, à La Courneuve, qui doit être prochainement détruit. La veille, une mère de famille de 58 ans était touchée à la jambe par une balle perdue. Et on pourrait ainsi continuer la liste des faits divers traduisant une recrudescence des violences liées au trafic. Le gouvernement a beau jeu d'attribuer ce climat à une répression accrue des usagers et revendeurs (+ 17,8 % pour le premier trimestre 2010). Mais on peut faire l'hypothèse inverse : *la répression accroît l'insécurité des habitants*. Pour deux raisons : d'une part, la priorité donnée à une police d'intervention, au détriment d'une « police de proximité » ou de « quartier », multiplie les risques de dérapage et suscite une méfiance des habitants à l'égard des pratiques policières ; d'autre part, démanteler des réseaux nécessite de s'appuyer sur des témoignages, anonymes ou pas, bref de recourir à ce que l'on appelle dans les cités des « balances », de sorte que la suspicion – déjà forte – monte d'un cran : chacun ou presque est supposé trahir le groupe ou la communauté. On peut se demander si la stratégie du gouvernement, qui rappelle vaguement la formule de Charles Pasqua (« terroriser les terroristes »), n'est pas délibérée. Car, au fond, le chaos est rentable politiquement.

Sortir de l'hypocrisie, s'inspirer des expériences des autres pays européens

Quelle alternative voit-on se dessiner au « tout-répressif » ? La médicalisation des addictions semble être la seule alternative. Les programmes de substitution ont connu un essor exponentiel à la fin des années 1990. Il s'agissait de faire face aux risques sanitaires et sociaux engendrés par l'épidémie de sida. Force est de constater que cette politique a enregistré des résultats chiffrés en démontrant la nécessité en termes de santé publique, comme l'a bien montré en particulier Anne Coppel². Mais aujourd'hui, cette politique est prise au piège de la *chronicisation des dépendances*. Les objectifs de la MILDT, chargée de la mise en œuvre de l'action publique, sont de rappeler l'interdit, contre la « banalisation » des drogues dans l'imaginaire collectif – en s'appuyant sur les parents, et multipliant les campagnes de rappel à l'ordre. En deux mots, on en revient à la loi, et par là à la répression. La réduction des risques ne semble plus faire partie des priorités d'action de la MILDT, son président y est clairement hostile et, lors de la conférence de l'ONU en 2004, la France s'est

² Anne Coppel, *Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques*, Paris, La Découverte, 2002

opposée avec d'autres pays à sa reconnaissance, avant de faire machine arrière au dernier moment. Elle a pourtant fait ses preuves. Consacrée par la loi de 2004 et introduite dans le Code de santé publique, elle subit régulièrement les attaques de certains parlementaires. N'est-elle pas parfois qualifiée de « politique d'encouragement à l'usage de produits stupéfiants » ? Dans ce contexte, l'addictologie s'impose comme la voie royale de la connaissance des drogues. Non sans dangers : réduire les drogues aux molécules et occulter les significations sociales qui donnent sens aux usages multiples et divers.

Comment sortir de cette situation ? La focalisation sur les cités sensibles permet de garder les yeux fermés sur l'hypocrisie de la société française sur l'usage massif de drogues tout en dissimulant les causes sociales des problèmes que les quartiers pauvres en voie de ghettoïsation cumulent. La répression se concentre en particulier sur les « jeunes » issus de milieux populaires marginalisés, alors que la consommation touche tous les milieux sociaux et des classes d'âge diverses. Le discours de la dangerosité bloque tout travail de prévention. Jamais le nombre d'usagers de cannabis en France n'a été aussi important : on estimait, en 2005, à 12,4 millions le nombre d'expérimentateurs, à 3,9 millions le nombre d'usagers dans l'année, à 1,2 million les usagers mensuels et 550 000 le nombre d'usagers quotidiens. L'usage de cannabis bénéficie aujourd'hui d'une relative tolérance. Malgré cette évolution majeure, le débat politique reste totalement verrouillé, et le cadre légal inchangé. Si la drogue est *politiquement* un tabou, la loi de 1970 est son totem.

Or qu'observe-t-on dans d'autres pays de la communauté européenne ? Non pas une politique homogène mais des situations très disparates. Comme l'a montré Henri Bergeron³, beaucoup de nos voisins considèrent l'usage comme une infraction qui ne doit plus être sanctionnée par la prison. C'est par exemple le cas en Espagne, en Italie, au Portugal, en Allemagne et en République Tchèque pour tous les stupéfiants, en Belgique, en Irlande et au Luxembourg pour le cannabis, où la loi prévoit des avertissements, des amendes, sans parler des Pays-Bas, depuis longtemps engagé dans une politique de tolérance, pragmatique et efficace.

En France, on a plutôt l'impression d'une tendance inverse. On a assisté dans les années 1980-90 une *dépénalisation de fait*, au sens où l'usage ne faisait plus l'objet d'un prononcé des peines les plus graves. Mais les données globales montrent depuis 2002 une nette inflexion de la pénalisation, avec une augmentation des condamnations à la prison ferme pour l'usage et les délits associés comme la détention, bref une *repénalisation*. Les données récentes du ministère de la justice sont à cet égard sans ambiguïté. Par ailleurs, les politiques pénales sont soumises à de fortes disparités locales, ce qui pose un problème d'équité de la sanction pénale.

³ Henri Bergeron, *Sociologie de la drogue*, Paris, La Découverte, 2009.

Rouvrir le débat

Il est donc urgent de ré-ouvrir le débat public. A l'heure où l'on célèbre le 40^{ème} anniversaire de la loi de 1970, l'enjeu est d'appuyer la politique sur des réalités épidémiologiques et sociologiques. Il est aussi de changer de paradigme. Car la prohibition n'a pas empêché l'essor des drogues - on le voit avec l'explosion du cannabis ou de la cocaïne, aux Etats-Unis comme en France. A l'inverse, la politique de tolérance des Pays-Bas n'a pas conduit à une explosion des consommations – les données sur la prévalence indiquent un niveau deux fois moins important qu'en France selon les données de l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies). Par contre, la situation des usagers de drogues dites « dures » est catastrophique d'un point de vue tant social que sanitaire (overdoses, VIH, hépatites). On sait d'ailleurs peu de choses sur les usagers de cocaïne, qu'il s'agisse de ceux issus des classes privilégiées ou de ceux issus des classes défavorisées. Ce déficit de connaissances a des implications pratiques : comprendre la diffusion des usages, c'est se donner les moyens d'y faire face, que ce soit en termes sociétaux pour les usagers et leurs proches ou en termes de politiques publiques. Assumer une politique publique de gestion des drogues permettrait de réorienter l'action publique vers la réduction des risques et la prévention des abus. Cela permettrait de renforcer la tranquillité publique des habitants et de sécuriser les usagers. Il nous faut tourner le dos au mythe d'une société sans drogues.

Ce dossier permet d'approfondir la connaissance que nous avons des formes et enjeux de l'action publique tant en France et au sein de la communauté européenne que outre-Atlantique. Il examine les limites de la politique du cannabis en France (Anne Coppel et Eric Poulain), les convergences et divergences des politiques publiques européennes (Henri Bergeron), ainsi que les logiques du mouvement anti-prohibitionniste aux Etats-Unis (Fabrice Olivet). Il analyse enfin les significations sociales des usages de drogues parmi les nouvelles générations (Aude Lalande).

Michel KOKOREFF

Professeur de sociologie à l'Université Nancy 2

michel.kokoreff@wanadoo.fr

Repères bibliographiques

- BACHMANN Christian, COPPEL Anne, *La drogue dans le monde*, Paris, Points-Seuil, 1991.
- BERGERON Henri, *Sociologie de la drogue*, Paris, La Découverte, 2009.
- BOUHNİK Patricia, *Toxico. Le goût et la peine*, Paris, La Découverte, 2007.
- BOURGOIS Philippe, *En quête de respect*, Paris, Gallimard, 2001.
- COLSON Renaud (sous la direction de), *La prohibition des drogues. Regards croisés sur un interdit juridique*, Rennes, PUR, 2005.
- COPPEL Anne, *Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques*, Paris, La Découverte, 2002.
- EHRENBERG Alain, *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Levy, 1995.
- FAUGERON Claude KOKOREFF Michel (sous la direction de) *Société avec drogues : enjeux et limites*, Ramonville-Saint Agne, Erès, 2002.
- KOKOREFF Michel, *La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques*, Paris, Payot, 2010.
- KOKOREFF Michel, PÉRALDI Michel, WEINBERGER (sous la direction de), *Economies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF, 2007.